

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM\_18122023\_14-DE

# Bordereau de signat

DCM\_18122023\_14

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	21/12/2023	<b>Action : Visa</b>
Jacky Lechable, Maire	22/12/2023	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> ( Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

*République Française*

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 18 décembre 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-18/12-14 Finances/Suppression de la Régie de recettes « Marché hebdomadaire »**

Après le départ à la retraite de son titulaire, et devant les difficultés de trouver un nouveau régisseur et son suppléant, il est proposé au Conseil de supprimer la régie « Marché hebdomadaire » au 31 décembre 2023.

Renseignement pris auprès du Service de Gestion comptable de Vitré, les recettes du marché hebdomadaire pourront continuer à être perçues par la collectivité, par l'émission de titres par le service comptabilité auprès des commerçants.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la décision du Maire de Domloup en date du 19 mai 2009 instituant une régie de recettes « Marché hebdomadaire » par délégation du Conseil municipal en date du 28 avril 2008 ;

Vu l'avis conforme de Madame la Comptable publique assignataire du SGC de Vitré sur le principe de la suppression de la régie de recettes « Marché hebdomadaire »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide** de supprimer la régie de recettes « Marché hebdomadaire » à compter du 1er janvier 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire et Madame la comptable publique assignataire du Service de Gestion Comptable de Vitré de procéder à l'exécution de la présente décision.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE